



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 140 de l'ordre du jour
Corps commun d'inspection

Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Remplacer le texte du paragraphe 17, par le texte suivant :

17. L'Office n'accepte pas cette recommandation. Tout en étant pleinement conscient de l'importance de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la nécessité pour celui-ci de fonctionner en coordination totale avec ses mandats, l'Office soutient que l'actuel rattachement hiérarchique du secrétaire de l'Organe, qui fait rapport à la Division des traités et, à partir de l'exercice biennal 2012-2013, à la Division de l'analyse des politiques et des affaires publiques, est efficace et n'entame en aucun cas l'importance et l'efficacité de l'Organe. L'actuel rattachement hiérarchique permet au Directeur exécutif de s'occuper des questions liées à la stratégie du secrétariat de l'Organe et de laisser le chef de la division concernée régler les aspects opérationnels et tactiques.

